

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 11 décembre 2019

Étaient présents : Bertrand Hauchecorne, Didier Courtois, Chantal Bureau, Robert Genty, Eric Couadier, Annick Villafafila, Martine Bourdel, François Gabrion, Stéphane Roy, Véronique Spir

Était absente excusée :

- Caroline Ménager qui a donné procuration à Bertrand Hauchecorne
- Céline Leroy qui a donné procuration à Véronique Spir

Étaient absents :

- Yoan Béaur
- Nicolas Mohamed
- Anaïs Perdereau

Secrétaire de séance : Chantal Bureau

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2019-054

DEMANDE DE DETR

Monsieur le Maire expose le projet du réaménagement de la cour de l'école élémentaire.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 95 391.13 € ttc

Le conseil s'inquiète de la dangerosité du chemin sensoriel en cas d'intempérie, il est mis en option et la décision de sa réalisation sera décidée ultérieurement.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les projets sont éligibles à la DETR.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le projet du réaménagement de la cour de l'école élémentaire
- Adopte les plans de financement ci-dessous
- Sollicite une subvention de 39 746.37 € au titre de la DETR, soit 50 %

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	HT	TTC
Travaux	79 492.75 €	95 391.13 €	Detr (attendue)	39 746.38 €	€
			Autofinancement	39 746.37 €	€
Totaux	79 492.75 €	95 391.13 €		79 492.75 €	€

2019-055	REACTUALISATION DE DEVIS DES TRAVAUX SALLE DES GARENNES
-----------------	--

A l'origine une couverture en bac acier était prévue, mais suite à une étude approfondie, il apparaît que la salle des Garennes est dotée d'une charpente industrielle, donc l'entreprise propose la pose d'une couverture en ardoise.

Le devis initial était de 62 224.06 € ttc pour la couverture.

Le nouveau devis s'élève à 82 725 € ttc

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, approuve ce nouveau devis.

2019- 056	DECISION MODIFICATIVE
------------------	------------------------------

Monsieur Hauchecorne informe qu'en l'absence de budget supplémentaire, une décision modificative est nécessaire afin d'ajuster au mieux le budget, et d'acquérir une nouvelle armoire froide pour la salle polyvalente.

Il propose la décision suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	720.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	720.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	720.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	720.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	720.00 €	720.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	4 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	4 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-179 : Opération n° 179 - ACQUISITIONS 2019	0.00 €	4 600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	4 600.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	4 600.00 €	4 600.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

2019-057	PROJET DE VALORISATION DE L'IBC (INVENTAIRE DE BIODIVERSITE COMMUNALE)
----------	---

Didier Courtois présente le projet de valorisation de l'IBC, afin de sensibiliser les habitants et les élèves à la biodiversité locale.

L'opération consiste à réaliser deux supports pédagogiques de partage des connaissances :

- Le 1^{er} est à destination des professeurs des écoles et des jeunes : il consiste à réaliser un livret pédagogique
- Le second support vise à sensibiliser les habitants sur le thème de la biodiversité. Il consiste à réaliser une exposition itinérante volontairement légère (5 panneaux) sur le contenu de l'IBC. Elle sera à disposition des élus et des associations et pourra être utilisée lors d'évènements institutionnels et ou festif (fête de village, exposition...)

Ce projet a été présenté au Gal du Petr Loire Beauce par Monsieur Moreau Jean-François et Madame Danièle Coroleur.

Le coût global de ce projet est de 18 000 €. Le coût pour la commune de Mézières et la commune de Mareau aux Prés est de 1800 €. Notre commune remboursera cette somme à la commune de Mézières porteuse du projet. La subvention « leader » est de 14 400 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce projet.

2019-058	CONCERT DU 5 AVRIL 2020 & DEMANDE DE FACC
----------	--

Chantal Bureau présente le projet du concert Pavillon'air du 5 avril 2020, la mairie de Mareau aux Prés & la Fraternelle seront porteuses de cette manifestation.

Le montant du cachet pour cette prestation est de 700 € auquel s'ajoute 114 € pour la sacem.

Chantal Bureau propose de déposer une demande de Fonds d'Accompagnement Culturel (FACC) de 350 € soit la moitié du cachet de la prestation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve cette manifestation
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de Facc.

	POINT PLU
--	------------------

Bertrand Hauchecorne rappelle que lors du dernier conseil un avis a été émis sur le SCOT. Il a été décidé de reporter le Scot après les élections municipales.

Concernant la modification du Plu communal, l'enquête publique a été reportée en avril 2020, en raison d'un dossier reçu par les services de la Dreal (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) qui aurait dû être transmis également au service de la Mae (mission d'appui à l'autorité environnementale).

Concernant l'avis de la DDT (Direction Départementale des Territoires), il prévoit de réduire des zones (seulement possible après l'enquête publique).

Suite à des inquiétudes de certains propriétaires, Bertrand Hauchecorne rappelle que chacun d'entre eux sera libre de vendre ou de pas vendre son terrain, aucune mesure légale ne sera susceptible de le contraindre.

Stéphane Roy demande où en sont les négociations. Bertrand Hauchecorne indique que les démarches sont effectuées, des propriétaires ont été rencontrés, et les potentiels aménageurs auraient démarchés les propriétaires.

QUESTIONS DIVERSES

LOGEMENTS SENIORS

Chantal Bureau s'enquiert de l'avancement du dossier des logements séniors. Bertrand Hauchecorne indique qu'il a un rendez-vous vendredi 20 décembre à 11h au sadsu (service urbanisme) avec l'architecte du groupe 3F et Monsieur Lelièvre du groupe 3F. (problème de toiture)

PROJET COMMERCE ET LOGEMENTS

Etant incomplet le dossier de permis est revenu seulement en septembre du service instructeur qui dispose d'un délai de 5 mois pour répondre. La vente du terrain n'est toujours pas faite.

EAU

Robert Genty informe que l'eau est trouble depuis les travaux sur le château d'eau. L'eau a été contrôlée par l'ARS (Agence Régionale de Santé), qui l'a déclarée parfaitement potable.

C3M

Cécile Amans, Secrétaire générale, sera à mi-temps, à compter du 1^{er} janvier 2020, sur la Cctvl et le C3M, suite à la reprise de compétence de l'assainissement par la Cctvl.

ZAC

Robert Genty indique que les arbres et les arbustes morts seront remplacés par Arborescence aux frais de Clares.

REUNIONS

Commission travaux : 8 janvier 2020 à 18h30

Vendredi 20 décembre : goûter des aînés

Semaine prochaine : distribution flash, plan, agenda

Vœux du Maire : 11 janvier 2020 à 11h

Réunion publique : 12 mars 2020 à 20h30

PROCHAIN CONSEIL

Le mardi 4 février 2020 à 19h

Le mardi 10 mars 2020 à 18h30

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 19h50

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
B. HAUCHECORNE		C. LEROY	Absente excusée. A donné procuration à Véronique Spir
D. COURTOIS		C. MENAGER	
R. GENTY		N. MOHAMED	Absent
C. BUREAU		A. PERDEREAU	Absente
Y. BEAUR	Absent	S. ROY	
M. BOURDEL		V. SPIR	
E. COUADIER		A. VILLAFAFILA	
F. GABRION			